

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Paris Descartes

Page

| | | |
|----------|--|----|
| 1 | Vos interlocuteurs | 2 |
| | Structure | 2 |
| | Chargé-e d'accueil | 2 |
| | Permanences | 2 |
| | Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact | 2 |
| 2 | Accompagnement pédagogique | 3 |
| | Aides humaines | 3 |
| | Aides techniques | 3 |
| | Organisation au sein de chaque UFR | 3 |
| | Modalités d'aménagement des examens | 3 |
| | Bibliothèques | 3 |
| 3 | Médecine préventive | 4 |
| 4 | Orientation et insertion professionnelle | 4 |
| 5 | Vie pratique | 5 |
| | Accessibilité du cadre bâti et circulation | 5 |
| | Transports | 5 |
| | Hébergement | 7 |
| | Restauration | 9 |
| | Accompagnement | 9 |
| | Aides financières | 9 |
| 6 | Vie étudiante | 11 |
| | Activités associatives et culturelles | 11 |
| | Activités physiques et sportives | 11 |
| 7 | Solidarité et sensibilisation | 11 |
| 8 | Politique handicap | 11 |
| | Infos plus ... | 11 |

Universités & Ecoles

- Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Paris 2 - Panthéon-Assas
- Paris 3 - Sorbonne Nouvelle
- Sorbonne Université, Faculté des Lettres
- Paris Descartes**
- Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences
- Paris 7 - Paris Diderot
- Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
- Paris-Dauphine
- Paris 10 - Paris Nanterre
- Paris-Sud
- Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
- Paris 13
- Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
- Versailles St-Quentin-en-Yvelines
- Evry-Val-d'Essonne
- Cergy-Pontoise
- Institut national des langues et civilisations orientales
- Conservatoire national des arts et métiers
- Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Ecole nationale des chartes
- Ecole normale supérieure Cachan (ENS Cachan)



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Service Accompagnement Santé & Handicap
12, rue de l'école de Médecine 75006 Paris
Métro : Odéon ou Cluny la Sorbonne

✓ **Présentation de la structure**

www.parisdescartes.fr/VIE-ETUDIANTE/Accompagnement-Sante-Handicap

✓ **Nom de la chargée d'accueil**

Sonia DERBAL
sonia.derbal@parisdescartes.fr
accueil.ash@parisdescartes.fr
01 76 53 17 64

✓ **Permanences**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Demande de prise de rendez-vous par mail ou par téléphone.
L'étudiant prend contact avec le service Accompagnement Santé & Handicap dès son inscription.



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

2 **Accompagnement pédagogique**

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

✓ **Aides humaines**

Preneur de notes, tutorat enseignant, tutorat étudiant, ...
D'autres aides peuvent être proposées sous certaines conditions.

✓ **Aides techniques**

Photocopies, prêt de matériel informatique, ...

✓ **Organisation au sein de chaque UFR**

Il y a 2 référents dans chaque UFR, un référent administratif et un référent pédagogique
www.parisdescartes.fr/VIE-ETUDIANTE/Accompagnement-Sante-Handicap/Acces-et-Contact

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

Chaque UFR s'occupe de l'organisation des examens (oraux, écrits, contrôles continus).

✓ **Les bibliothèques**

Se renseigner directement auprès de chaque UFR.



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Nom du service : SIUMPPS

45 rue des Saints-Pères 75006 Paris

Nom et coordonnées du contact : Rita GESSA 01 42 86 21 29

www.parisdescartes.fr/VIE-ETUDIANTE/Sante

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service : SOFIP

12 rue de l'école de Médecine

75006 Paris

emmanuel.yves@parisdescartes.fr

Tel : 01 76 53 17 34



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

5 Vie pratique

✓ **Accessibilité du cadre bâti et circulation**

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

L'étudiant doit prendre contact avec l'UFR.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ **Transports**

S'orienter vers la structure Handicap : Métro Odéon lignes 4 et 10. RER Cluny lignes B et C. Bus 63, 86 et 87 arrêt Saint Germain-Odéon.

Possibilité de disposer d'une place de parking sur le campus : se renseigner auprès de chaque UFR.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site **www.messervices.etudiant.gouv.fr** faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Paris

www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tel : 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Pour un premier contact, envoyer un mail en indiquant l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier et votre projet de formation.

→ Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.

■ Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

La fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services d'aide humaine intégrés.

Résidence étudiante adaptée à Paris :

REA Centre Colliard - 4 rue Quatrefages - Paris 5e

› Hébergement

- 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap
- un service d'aide humaine et d'accompagnement est présent 24h/24, 7j/7

Contact : Corinne Stephan - Tel : 06.34.29.34.19 - rea.colliard@fsef.net

Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

5 Vie pratique

› Santé

Le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablisements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

Autre résidence FSEF en Ile-de-France :

Campus de Nanterre : Sylvie Daigle - Tel : 01.41.20.94.20 - rua.nanterre@fsef.net

Les résidences FSEF : www.fsef.net/index.php/etablisements/residence-pour-etudiants-handicapes

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

› Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

› Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

5 Vie pratique

› **Union nationale des maisons d'étudiants : UNME** www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ **Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés**

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

› **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

Se renseigner auprès de chaque UFR.

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

5 Vie pratique

› Bourse GIVEKA

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› Aide à la mobilité internationale

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par IDF Mobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire :

gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Université Paris Descartes

www.parisdescartes.fr

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

www.parisdescartes.fr/VIE-ETUDIANTE/Vie-associative-et-engagement-etudiant

✓ **Activités physiques et sportives**

SUAPS

01 40 46 19 94

suaps@univ-paris5.fr

www.parisdescartes.fr/VIE-ETUDIANTE/Sport

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés :
www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Service social étudiant de l'université Paris Descartes

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants).

Ainsi ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que : des conférences et tables rondes sur le handicap non visible, une pièce de théâtre en langue des signes, la découverte d'une oeuvre dans le noir par le toucher et l'écoute et un open d'initiation au basket fauteuil.

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur de l'université Paris Descartes a été mis en place en 2017 (2017-2021).

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : George Asseraf
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France
Conception graphique : Sylvie Geoffroy
Avril 2015 - Mise à jour Mars 2018
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

